

Département du Doubs

Syndicat Intercommunal

Arrondissement de Besançon

à Vocation Scolaire

Canton de Saint-Vit

de Villers- Buzon

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOS****Séance du 29 mars 2018 à 20h30****Salle de la mairie de Mazerolles**

<b>Date de convocation : 20/03/2018</b>	<b>Nombre de membres : 6</b> <b>Nombre de votants : 4</b> <b>Nombre de procurations : 1</b>
<i>L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars, le conseil syndical du SIVOS de Villers-Buzon, dûment convoqué le 20 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal JEANVOINE, présidente.</i>	<b>Présents :</b> Chantal JEANVOINE, Stéphanie GIBERT, Robert DOUBEY, Alain BEQUILLARD  <b>Suppléants :</b> Josette NICOLIN, Claude DANLOUE
<b>Secrétaire de séance :</b> Alain BEQUILLARD	<b>Absent :</b> <b>Absent excusé :</b> Thierry MALESIEUX, Joël JEUNOT, André FERRER <b>Procuration :</b> Joël JEUNOT à Alain BEQUILLARD

**ORDRE DU JOUR**

(Ouverture de la séance à 20h30)

**La présidente demande à ce que soit ajouté à l'ordre du jour le point suivant :****- Tarif Francas****Le conseil syndical accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour avant les questions diverses.****1 Approbation du PV du 1<sup>er</sup> février 2018**Le procès-verbal de la réunion du conseil syndical du 1<sup>er</sup> février 2018 est approuvé à l'unanimité.**2 Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2017** **2018-06**

Les membres du SIVOS réunit sous la présidence de Madame Chantal JEANVOINE, présidente du SIVOS, délibérant sur le Compte Administratif 2017 dressé par Madame Chantal JEANVOINE, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Délibérations Modificatives de l'exercice considéré lui donne acte de la présentation du Compte Administratif 2017 et constate la concordance des comptes avec le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier de Pouilley les Vignes :

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- Dépenses : 190 913.62 €
- Recettes : 177 084.13 €
- Excédent 2016 : 43 788.16 €
- Résultat : 29 958.67 €

- SECTION D'INVESTISSEMENT
  - Dépenses : 841.81 €
  - Recettes : 79.19 €
  - Excédent 2016 : 1 437.36 €
  - Résultat : 674.74 €
- **RESULTAT CUMULE : 30 633.41 €**

Après avoir répondu aux demandes d'explications de l'assemblée, la Présidente confie la présidence à Madame Stéphanie GIBERT, vice-présidente et se retire de la salle au moment du vote.

<b>Vote pour : 3</b>	<b>Vote contre : 0</b>	<b>Abstention : 1</b> (procuration)
----------------------	------------------------	-------------------------------------

<b>3</b>	<b>Affectation des résultats 2017</b>	<b>2018-07</b>
----------	---------------------------------------	----------------

Le conseil syndical, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017 présentant un excédent de fonctionnement de 29 958.67 € et considérant que la section d'investissement fait apparaître un solde d'investissement à reporter de 674.74 €, décide d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

- Report recettes investissement : 674.74 €
- Report à nouveau en section de fonctionnement : 29 958.67 €

<b>Vote pour : 4</b>	<b>Vote contre : 0</b>	<b>Abstention : 1</b> (procuration)
----------------------	------------------------	-------------------------------------

<b>4</b>	<b>Vote du Budget Primitif 2018</b>	<b>2018-08</b>
----------	-------------------------------------	----------------

La Présidente soumet aux membres du SIVOS le Budget Primitif de l'année 2018. Il se présente comme suit :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT :
  - Dépenses : 190 770.00 €
  - Recettes : 190 770.00 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT :
  - Dépenses : 4 624.74 €
  - Recettes : 4 624.74 €

Après les explications fournies, la Présidente soumet le Budget Primitif 2018 au vote.

<b>Vote pour : 4</b>	<b>Vote contre : 0</b>	<b>Abstention : 1</b> (procuration)
----------------------	------------------------	-------------------------------------

<b>5</b>	<b>Modification des statuts</b>	<b>2018-09</b>
----------	---------------------------------	----------------

Le syndicat a été impacté par les réorganisations territoriales des différentes collectivités et EPCI suite à la loi NOTRe du 7 août 2015 :

- Retrait de la commune nouvelle de Chemaudin et Vaux
- Substitution de la Communauté de Communes du Val Marnaysien à la commune de Villers-Buzon.

Afin de tenir compte de ces changements, les statuts du syndicat doivent donc être modifiés.

Les modifications portent sur :

- La transformation du SIVOS en syndicat mixte,
- La rédaction de la prise en charge des dépenses de la commune Villers-Buzon par la Communauté de Communes du Val Marnaysien.

Il est proposé :

- D'adopter les nouveaux statuts du SIVOS de Villers-Buzon qui seront annexés à la délibération ;
- De notifier la présente décision au Maire de chacune des communes membres ainsi qu'au président de la Communauté de Communes du Val Marnaysien, les conseils municipaux et le conseil communautaire devant obligatoirement être consultés dans un délai de quarante jours à compter de cette notification ;
- De demander à Monsieur le Préfet du Doubs, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts.

**Vote pour : 4**

**Vote contre : 0**

**Abstention : 1** (procuration)

## 6 Tarif Francas

**2018-10**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour bénéficier des Aides aux Temps Libres (ATL), le quotient familial doit être inférieur à 800 €. La convention est en cours de renouvellement avec la CAF du Doubs.

Tarifs en vigueur Périscolaire	Accueil périscolaire	Restauration scolaire	TAP
De 0 à <u>800</u>	1.30 €	4.55 €	1.30 €
De <u>801</u> à 1000	1.80 €	5.55 €	1.80 €
De 1001 à 1200	1.85 €	5.65 €	1.85 €
>1201	1.95 €	5.75 €	1.95 €

**Vote pour : 4**

**Vote contre : 0**

**Abstention : 1** (procuration)

## 7 Questions diverses

- Documents pour registres de sécurité dans les 3 sites scolaires distribués aux 3 communes pour les compléter,
- Problème de bus du 29 mars 2018 évoqué. La sécurité des enfants lors des transports scolaires est primordiale.

Séance levée à 22h15.